

**Commune de Carolles
50740 CAROLLES**

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAROLLES**

séance du 3 septembre 2009

Le 3 septembre 2009 à 20 heures 30, les membres du conseil municipal de Carolles dûment convoqués le 26 août 2009, se sont rassemblés à la salle du Cercle de l'Amitié, sous la présidence de Monsieur René BAGOT, maire.

Présents : Mr BAGOT, Mr LAFON, Mme RAULT, Mr ROPTIN, Mr LOISEAU, Mr SEVIN, Mr GUILLOUX, Mr BISSON, Mme LECUYER, Mr PAMART, Mr VASSEUR, Mr VAUDEL, Mme MOREAU, Mme DUPONT, Mr STERIN

Mme Maryvonne RAULT, désignée conformément à l'article R 2121-15 du code général des collectivités territoriales, remplit les fonctions de secrétaire de séance.

* * * * *

Projet maison d'accueil temporaire : Consultation d'architecte

Sont présents à la réunion :

- Mme Malle, présidente de l'association Vivre et Vieillir dans son Village, les membres du bureau et la commission hébergement,
- Mme Patti, directrice de la Croix Rouge à Caen
- Mr Pin, secrétaire régional de la région ouest de la Croix Rouge

Mr Bagot rappelle que par délibération du 11 décembre 2008, le conseil a donné un avis de principe favorable au projet de structure d'accueil temporaire pour personnes âgées à Carolles et a décidé d'étudier les moyens d'accompagner ce projet, puis donne la parole à Mme Malle.

Mme Malle fait un rappel sur les objectifs de l'association Vivre et Vieillir dans son Village depuis sa création en 2004. Carolles a été choisie entre 3 communes (Genêts, St Jean le Thomas et Carolles) pour l'implantation de la maison d'accueil temporaire. Le but de l'hébergement temporaire est d'accueillir des personnes âgées ou handicapées à la sortie de l'hôpital ou pendant les vacances de la famille ou des aidants pour un temps maximum de 3 mois.

Ensuite, Mme Malle laisse la parole à Mme Patti et Mr Pin pour présenter la Croix Rouge et informe que la maison d'accueil temporaire sera gérée par la Croix Rouge ; la prise en charge des personnes âgées est un des axes de leurs actions.

12 lits sont agréés par le conseil général et la préfecture pour Carolles.

Mr Thouvenot, vice-président et conseiller général, rappelle que le directeur de la Direction Départementale d'Action Sociale et Sanitaire lui a confirmé que l'hébergement temporaire est le chaînon manquant entre l'hôpital et le domicile.

Mr Bagot remercie tous les intervenants puis demande au conseil, pour permettre la faisabilité de ce projet, de confirmer sa position et de mandater le maire pour lancer une consultation d'architecte par procédure adaptée afin :

- d'obtenir un descriptif architectural et un estimatif sommaire du coût de l'opération, suivant le cahier des charges élaboré par la Croix Rouge
- de réaliser une intégration harmonieuse dans la rue de la Poste prenant en compte les orientations définies dans le cahier de recommandations architecturales et paysagères en annexe du PLU
- la candidature devra préciser le coût de la mission proposée

Le conseil, à l'unanimité, donne un avis favorable et autorise le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 40.